

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/069 DU 23 MARS 2021 PORTANT NOMINATION
D'UN MEMBRE DU GOUVERNEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n° 100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n° 100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Sur proposition du Premier Ministre et en consultation avec le Vice –Président ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé :

-Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique :
Dr François HAVYARIMANA

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées

Article 3 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega , le 23 mars 2021 ,

Evariste NDAYISHIMIYE.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,

Alain-Guillaume BUNYONI,
Commissaire de Police Général